

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de SALINDRES**  
**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal,

**Sous la présidence de :** Monsieur MALACHANNE Etienne, Maire

**Présents :** MERLE- HLYWA-RIOS-TRAUCHESSEC-LLINARES-COURBIER-BONNET-POLGE-FABREGUE-SINET-GUY-GAYTON.MESA-SAEZ- DEBAILLE-DANIEL

**Procurations :** GIBELIN a donné procuration à MERLE

DENNEULIN a donné procuration à SAEZ

WILUS a donné procuration à FABREGUE

BOINON a donné procuration à SINET

ROSSO a donné procuration à DANIEL

**Excusée :** BERARD DE MALAVAS

**Absente :** VERDELHAN

Maryline HLYWA est élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle à l'association AS Salindres tennis de table**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la demande de l'association de tennis de table de Salindres pour une aide exceptionnelle relative aux frais de déplacement de deux équipes évoluant en national en 2024-2025 (courrier du 16 août 2024),

La ville de Salindres participe activement au développement du sport local par le biais d'aides aux associations sportives. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association de tennis de table de Salindres dont deux équipes évoluent pour la première fois au niveau national cette saison.

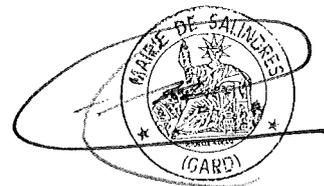
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association AS Salindres tennis de table.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme

Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 14/10/2024

Date de publication : 16/10/2024